

Séance du Conseil général du 20 mars 2025

Rapport de la Commission de gestion et des finances

**Préavis municipal n° 02/2025**

**Relatif à l'octroi du crédit d'ouvrage de CHF 600'000.-- dans le cadre du projet  
AFTPUI – PP1 – TRAM – 2<sup>e</sup> ETAPE – EXTENSION DU TRAMWAY**

---

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 27 février 2025 à 19:30 h. à Crissier, en séance intercommunale avec les commissions des Conseils Communaux de Crissier, Bussigny et d'Ecublens.

A l'issue de la présentation du projet, la commission a pu s'entretenir avec la Municipalité.

Etaient présents :

Monsieur Georges Cherix, Syndic  
Madame Nicole Cattano, Municipale  
Monsieur Nicola Cassetta, Municipal  
Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission :

Monsieur Pascal Muller, Président  
Monsieur Michel Artar, rapporteur  
Madame Vivette Pilloud, membre  
Monsieur Marc Furrer, membre

D'emblée les membres de la Commission ont été séduits par ce projet, projet qui ne profitera pas seulement aux 2 zones industrielles (New Adoc et La Pierreire) mais également aux habitants de Villars-Ste-Croix.

En effet, le tramway permettra de relier Villars-Ste-Croix à la gare de Renens en seulement 11 minutes. De plus, les bus circuleront dans notre village à une cadence de 6 minutes.

La synthèse des coûts d'investissement par commune se trouve en page 47, pour Villars-Ste-Croix, voir la dernière colonne.

Les montants chiffrés sont calculés sur une base de 2023, déductions faites des subventions fédérales et cantonales. Il n'est pas possible de calculer l'augmentation potentielle des coûts d'investissement futurs du début des travaux en 2026 jusqu'à la fin de la réalisation en 2030. C'est pourquoi, un mécanisme d'indexation des prix sera mis en œuvre dans le cadre de la conduite du projet.

D'autre part, l'analyse de risques (page 21) inhérent pour l'ensemble de ce projet a pu être estimé à CHF 16'700'000--. Cette somme n'est pas intégrée dans ce budget.

Toutefois, selon nos discussions, l'augmentation probable des coûts sur investissements ainsi que la part des risques devraient être couverts par les 10 % (CHF 53'698--) de la rubrique divers et imprévus. A noter que la demande de crédit pour Villars-Ste-Croix tient compte d'une marge supplémentaire de 1,6 %.

Relevons également :

- La rubrique Emprises et indemnités foncières concerne le rachat des terrains pour CHF 263'548--.
- L'abri vélos sera probablement intégré dans un nouveau bâtiment dans la zone industrielle, La Pierreire. Il sera sécurisé pour 50 places de vélos pour un coût de CHF 100'000--.
- Les coûts de fonctionnement pour notre Commune se limiteront aux frais de l'éclairage public ainsi qu'à l'entretien du trottoir, notamment pour le déneigement.
- Pour notre Commune et dans l'hypothèse que notre population reste inchangée (voir page 50) l'impact sur les charges TL serait :
  - réseau urbain (ligne 32 et suppression de la ligne 17) gain CHF 23'218-- ;
  - nouveau coût de CHF 14'395-- pour la mise en service de la 2e étape du réseau régional ; d'où au final un gain de CHF 8'823--.
- L'amortissement se montera à CHF 15'000-- annuellement durant 40 ans.

#### **Conclusion :**

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix**

- **Vu le préavis intercommunal lié au préavis n°02/2025 du 03 février 2025,**
- **Oui les rapports des commissions chargée d'étudier ce projet,**
- **Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;**

#### **Décide**

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage CHF 600'000-- pour le projet d'extension du tramway ;**
2. **De financer ce montant par la trésorerie courante ;**
3. **De prévoir un amortissement budgétaire de CHF 600'000-- par le compte 430.331.**

Pour la Commission :



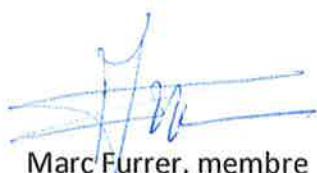
Pascal Muller, Président



Michel Artar, rapporteur



Vivette Pilloud, membre



Marc Furrer, membre

Villars-Ste-Croix, le 4 mars 2025